



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

SEANCE DU  
04 DECEMBRE 2024

Le quatre décembre deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-huit novembre deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS :** Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER (Présent jusqu'à la délibération n°2024-134 incluse), Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Anne-Laure JOLY, Jean-Michel CARRETERO, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

**REPRESENTES :** Karen LECLUSE à Dominique PELLEGRIN, Guy GARCIN à Claire BLANC, Bernard MAYER à Sylvie PORRY, François BERGA à Dominique MEYER, Valérie FARGIER à Jean-Michel CARRETERO

**ABSENTS :** Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-144	<b>Ressources Humaines</b>  Ouvertures et fermetures de postes– modification du tableau des effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
-----------------------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment R.2313-8 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 novembre 2024 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux ouvertures et fermetures de postes au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

### EMPLOIS A CREER :

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 emploi de Rédacteur Territorial à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet

#### FILIERE TECHNIQUE

- 1 emploi d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet
- 3 emplois d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet 31h30

#### FILIERE CULTURELLE

- 1 emploi du Patrimoine Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet

#### FILIERE POLICE

- 1 emploi de Gardien-Brigadier à temps complet

### EMPLOIS A SUPPRIMER :

#### FILIERE ADMINISTRATIF

- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet 28h30

#### FILIERE TECHNIQUE

- 1 emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet

#### FILIERE CULTURELLE

- 1 emploi d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet

### Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les ouvertures et les fermetures de postes décrites ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **DIT** que le tableau des effectifs sera mis à jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND



# TABLEAU DES EFFECTIFS

## au 1er Janvier 2025

Filières	Catégorie	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES	EFFECTIFS POURVUS CONTRACTUELS PERMANENTS	POSTES VACANTS	dont TNC
Administrative	A	5	4	0	1	0
	B	10	10	0	0	0
	C	27	23	2	2	1
<b>TOTAL ADMINISTRATIVE</b>		<b>42</b>	<b>37</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
Technique	A	2	1	0	1	0
	B	4	2	2	0	0
	C	77	51	13	13	9
<b>TOTAL TECHNIQUE</b>		<b>83</b>	<b>54</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>9</b>
Culturelle	B	9	0	8	1	9
	C	3	0	2	1	0
<b>TOTAL CULTURELLE</b>		<b>12</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
Sociale	C	2	2	0	0	0
Animation	C	1	1	0	0	0
<b>TOTAL SOCIALE ANIMATION</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Police	B	1	1	0	0	0
	C	7	6	0	1	0
<b>TOTAL POLICE</b>		<b>8</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>148</b>	<b>101</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>19</b>

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 013-211300504-20241204-DB\_2024\_144-DE